



Adie Conseil  
Préparez votre projet

## Prestation familiales

### Prestation d'Accueil Jeune Enfant (PAJE)

Les personnes qui attendent ou adoptent un enfant peuvent prétendre à cette prestation. Cette prestation comprend une prime à la naissance, une allocation de base et un complément de libre choix du mode de garde.

- Prime à la naissance

Après avoir fait la déclaration de grossesse à la CAF et à la CPAM avant la 14<sup>e</sup> semaine, les personnes dont le revenu 2007 ne dépasse pas 32 813€ pour un couple, la prime s'élève à 889,72€ (portée à 1 779,43€ pour une adoption) et est versée au cours du 7<sup>e</sup> mois de grossesse (le mois suivant l'arrivée au foyer pour l'adoption).

- L'allocation de base

Pour les enfants de moins de 3 ans, dont les examens obligatoires (naissance, 9<sup>e</sup> mois et 24<sup>e</sup> mois) sont à jour, et si les revenus 2007 des parents ne dépassent pas 32 813 € pour un couple, l'allocation de base s'élève à 177,95 €

- Complément « Libre choix mode de garde »

Si l'enfant de moins de 6 ans est gardé par une assistante maternelle agréée ou une garde d'enfant à domicile, la CAF prend en charge les cotisations sociales de l'assistante maternelle ainsi qu'une partie de sa rémunération, en fonction de l'âge de l'enfant, de la rémunération versée ainsi que des revenus du foyer.

Plus d'infos: <http://www.caf.fr/wps/portal/particuliers/catalogue/metropole/paje>

### Allocations familiales

Dès le 2<sup>e</sup> enfant de moins de 20 ans, les allocations familiales peuvent être versées quelle que soit la situation familiale et le montant des revenus. Elles s'élèvent mensuellement à 123,92 € pour 2 enfants, 282,70€ pour 3 enfants et 158,78 € par enfant supplémentaire. Dès le 14<sup>e</sup> anniversaire du 2<sup>e</sup> enfant, une majoration de 61,96 € intervient.

### Complément familial

Pour les familles ayant au moins 3 enfants de plus de 3 ans, et dont les ressources ne dépassent pas en 2007 pour un couple avec un seul revenu et 3 enfants, 34 489 €, le montant du complément familial s'élève à 161,29 €.

### Allocation de rentrée scolaire

Pour les familles avec au moins un enfant de 6 à 18 ans, et dont les ressources en 2007 ne dépassent pas 22 321 € pour 1 enfant, l'allocation s'élève à 280,76 € pour les enfants de 6 à 10 ans, 296,22 € pour les 11/14 ans et 306,51 € pour les 15/18 ans.

### Allocation journalière de présence parentale (Ajpp)

Cette allocation est versée lorsqu'un enfant est gravement malade, accidenté ou handicapé et qu'un médecin juge que la présence d'un parent est indispensable. Si un des parents arrête ponctuellement son activité professionnelle dans ce but et que ses ressources 2007 n'excèdent pas 23 951 € pour un couple avec un seul revenu et 1 enfant, l'allocation, versée dans la limite de 22 jours par mois, s'élève à 41,17€/jour pour un couple et 48,92€ pour une personne seule.

Un complément pour frais engagés liés à l'état de santé de l'enfant de 105,30€ peut être également versé.

### Allocation de Logement

Concernant les locataires de leur résidence principale qui paient un loyer ou les propriétaires qui remboursent un prêt et dont le logement est considéré comme décent, l'allocation varie en fonction des ressources, de la situation familiale, du montant du loyer, de la date de signature du prêt, du montant des remboursements, de la nature du logement, du lieu de résidence et du nombre d'enfants ou de personnes à charges.

Il s'agira de l'Aide Personnalisée au Logement si le logement est conventionné ou s'il s'agit de rembourser un prêt aidé, un prêt conventionné ou un prêt d'accession sociale.

### Allocation aux Adultes Handicapés (Aah)

Cette allocation est destinée aux personnes reconnues handicapées à 80% ou plus, ou entre 50% et 79% et reconnues comme ayant une restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi.

Les ressources 2007 ne doivent pas dépasser 8 179,56 € pour une personne seule et 16 359,12€ pour un couple. Ces montants sont majorés de 4 089,78€ par enfant à charge. Le montant de l'allocation sera un différentiel entre les ressources perçues et 681,63 € par mois. Il existe des compléments de l'Aah, en complément de ressources ou en majoration pour une vie autonome.

### Autres Allocations

Il existe d'autres allocations versées par la CAF : allocation de soutien familial et recouvrement des pensions alimentaires, assurance vieillesse des parents au foyer, prime de déménagement, prêt à l'amélioration de l'habitat, allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

### Plus de détails sur ces allocations

<http://www.caf.fr> puis espace « Particuliers » puis espace « Toutes les prestations ».

### Incidence de la création d'entreprise

- ☑ Compte tenu du fait que les allocations versées par la CAF dépendent de la situation professionnelle mais aussi de nombreux critères et notamment la situation familiale, il est préférable de prendre RDV avec la CAF pour examiner précisément l'incidence de la création du dossier d'allocation.